

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 mars 2025

Point 4.2.1bis de l'ordre du jour

Concession de logement

Délibération

n° 5 bis / 5 -2025

Point 4.2.1bis

EXPOSE DES MOTIFS :

Le régime juridique applicable aux universités en matière de concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) et pour les conventions d'occupation précaire avec astreinte (cf. décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, arrêté du 22 janvier 2013, arrêté du 31 décembre 2020 et articles R2124-65 et 68 du code général de la propriété des personnes publiques) accorde aux autorités délibérantes de l'établissement la compétence d'attribution de ces concessions par nécessité absolue ou par occupation précaire avec astreinte.

Site du campus historique – bâtiment du PEGE :

Agent logé entrant : Thibaut Buchholz

Agent logé sortant : Michel Buchholz

Concession de logement comprenant un appartement de 4 pièces avec une surface de 99 m².

Situé au 14 rue de la Somme – 67 200 Strasbourg

Date de début de concession pour Thibaut Buchholz le 15 octobre 2024.

Date de fin de concession pour M. Michel Buchholz le 14 octobre 2024 suite à son décès.

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des locaux et des équipements, la réalisation de rondes d'ouvertures et de fermetures des locaux et pour l'accueil de prestataires hors temps d'ouverture des locaux.

Rapporteur : Anne-Catherine NORBERTI

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la modification de la concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) décrit ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 mars 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT